

	<p>École spécialisée du Ceras</p> <p>Thérapeutique Ergothérapeute</p> <p>Date de création: 17.06.2024 Date de validation: Septembre 2024 Mise à jour : Juillet 2024</p>
---	--

RAISON D'ÊTRE

En collaboration avec ses collègues ergothérapeutes, les autres entités de l'institution et la direction, participer au bon fonctionnement du service d'ergothérapie. Ses interventions se font en harmonie avec les objectifs psychopédagogiques ainsi que ceux généraux de l'institution.

Il-elle est une personne ressource en terme de troubles de la coordination, de la planification et de l'organisation personnelle.

Il-elle intervient pour améliorer ou maintenir la capacité d'agir des bénéficiaires, en contribuant à l'amélioration de leur santé et de leur qualité de vie. Il-elle facilite la participation aux activités quotidiennes.

FORMATIONS ET EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES REQUISES

Formation de base : Bachelor en Ergothérapie ou un titre officiel, reconnu par les assurances suisses (Lamal et AI), ainsi qu'une autorisation de pratique cantonale neuchâteloise.

POSITION HIÉRARCHIQUE

L'ergothérapeute est subordonné-e au-à la directeur-trice adjoint-e sociopédagogique de l'ÉS.

RESPONSABILITÉS

Globales

- Les actions de l'ergothérapeute peuvent concerner aussi bien les élèves de l'ÉS que certains enfants suivis en ambulatoire ;
- Favoriser le développement perceptivo-moteur, cognitif et affectif ainsi que l'autonomie et l'intégration sociale des bénéficiaires ;
- Sur demande de la direction, participer au processus d'admission des nouveaux élèves de l'ÉS, en réalisant les adaptations de l'environnement nécessaires pour leur accueil ;
- Participer, en collaboration avec les membres des réseaux internes ou externes, à l'élaboration de tout ou partie des projets pédagogiques, thérapeutiques et éducatifs des élèves ;
- S'assurer périodiquement des besoins en matière de bilans ergothérapeutiques pour les bénéficiaires ;
- Organiser des ateliers selon les besoins des élèves de l'ÉS ;
- Participer aux interventions des classes à réseaux pluridisciplinaires restreints ;
- Rencontrer les parents ou représentants légaux des bénéficiaires lorsque c'est nécessaire ;
- À la demande de la direction, participer aux groupes de réflexion, à l'animation des colloques sectoriels ou intersectoriels, ainsi qu'aux activités institutionnelles selon les exigences et les limites de l'horaire annualisé ;
- Tenir la direction informée de l'avancement de nouveaux projets ou d'orientations particulières.
- Établir les contacts et liens externes nécessaires à son activité ;
- Participer si besoin au suivi à la formation et au suivi de stagiaires.

Cette énumération n'est pas exhaustive.

Administratives

- Tenir à jour les éléments de diagnostic dans les dossiers des bénéficiaire ;
- Rédiger et préparer les documents nécessaires au suivi des bénéficiaires ;
- Se tenir régulièrement informé-e, via les moyens de communication interne (casier à courrier, tableaux d'affichage, messagerie électronique...) ;
- Selon les besoins, participer à divers colloques, en particulier celui d'ergothérapie ;
- Organiser les horaires en collaboration avec ses collègues et en adéquation avec les besoins ;
- Gérer et entretenir le matériel nécessaire et spécifique à l'activité ergothérapeutique ; dans le respect du budget alloué, procéder aux achats nécessaires. S'informer des nouveautés dans son champ d'intervention.

Techniques

- Définir et mettre en œuvre les moyens de prévention, d'évaluation et de traitement nécessaire à maintenir ou développer la réalisation des activités habituelles de l'enfant, en tenant compte des troubles dont il-elle est atteint-e ;
- Choisir ses méthodes de travail. Les traitements peuvent prendre la forme de :
 - traitements individuels ;
 - traitements de groupes (piscine, apprentissage du clavier informatique, du vélo, escalade thérapeutique...) ;
 - traitements en coréférence avec d'autres collègues.
 - En collaboration avec l'ensemble des ergothérapeutes de l'établissement et lorsque cela s'avère nécessaire, réaliser des traitements à domicile durant les périodes de fermeture de l'ÉS (vacances scolaires), tout en veillant à une juste répartition du travail entre professionnelles.
- Dans certains cas spécifiques :
 - choisir les moyens auxiliaires d'entente avec les autres personnes concernées ;
 - être responsable de l'adaptation, de la fabrication et de la réévaluation des moyens auxiliaires des bénéficiaires ;
 - conduire l'entraînement à l'utilisation des moyens auxiliaires et son introduction dans les différentes activités intersectorielles ;
 - participer au choix du matériel orthopédique (corset, attelles, chaussures et autres).
- Préparer et rédiger les divers documents ou dossiers nécessaires au suivi des enfants ainsi que les formules de demande de moyens auxiliaires à l'AI ;
- En particulier, l'ergothérapeute veille à respecter les prescriptions médicales de traitement, le code d'éthique et de déontologie professionnelle tel que décrit par l'ASE (association suisse des ergothérapeutes) ;
- Établir des bilans spécifiques ;
- Réaliser des évaluations à domicile ;
- Assurer le suivi des élèves sur le plan ergothérapeutique ;
- Participer aux réseaux, bilans et synthèses. Lorsque c'est nécessaire, participer à la restitution de synthèse envers les parents.
- Poursuivre une formation personnelle et compléter sa formation par des cours de perfectionnement appropriés à sa pratique ;
- Conduire des entretiens individuels ou en groupe ;

Transfert de connaissances

- Présenter des exposés ou différents thèmes selon les compétences et les besoins ;
- Participer à l'élaboration des formations internes du personnel pédago-thérapeutique.

COMPÉTENCES REQUISES

- Connaître les troubles ergothérapeutiques des bénéficiaires de l'école spécialisée ;
- Maîtriser l'utilisation des différents outils d'évaluation ergothérapeutiques ;
- Travailler en collaboration avec tous les intervenants de l'enfant (parents, thérapeutes, enseignants...);
- Respecter le devoir de réserve et de discrétion quant aux informations reçues dans le cadre de sa fonction ;
- Rédiger des documents en adaptant la qualité de langage, posséder la langue française ;
- Savoir évoluer dans un contexte organisationnel complexe et varié ;
- Être à l'écoute, empathique et polyvalent-e ;
- Posséder une bonne capacité de synthèse tout en tenant compte, avec le recul nécessaire, de la globalité de la situation et des enjeux spécifiques ;
- Maîtriser les outils informatiques usuels.

SPÉCIFICITÉS

L'ergothérapeute peut se voir confier d'autres tâches en lien à ses compétences et en fonction des besoins institutionnels.

L'ergothérapeute est un-e employé-e de la Fondation du Ceras (Centre régional d'apprentissages spécialisés, Berne-Jura-Neuchâtel). À ce titre, il/elle est soumis-e au statut général du personnel de la Fondation et à la convention collective de travail des établissements spécialisés (CCT-ES).

ceras

École spécialisée

Le directeur socio-pédagogique a.i. : Le directeur administratif et financier a.i. :

L. Schüpbach

S. Sieber

Nom, Prénom : Graber Sophie

Lu et approuvé, le

Signature